

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 120

Artikel: La quinzaine féministe : une ligne d'électeurs pour le vote des femmes.
- Le Conseil d'Etat zurichois contre le pastorat féminin. - Une victoire suffragiste aux Indes. - Le Congrès international de 1922

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... • 6.50
Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, • 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La quinzaine féministe: E. C. D. — Ce que les jeunes pensent de nous...: Emma PORRET. — Carrières féminines la femme photographe: Edmond BOISSONNAS. — De-ci, de là... — Une question de moralité publique; les sages-femmes à Genève: E. G.D. — Notre bibliothèque: *Ave Maria*. — En réponse... — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

Aux amis du „Mouvement Féministe“

Nous avons gagné cette quinzaine

7 nouveaux abonnés

ce qui réduit notre déficit sur l'année dernière à

30 abonnés

Encore un effort, et merci.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“

La Quinzaine féministe

Une Ligue d'électeurs pour le vote des femmes. — Le Conseil d'Etat zurichois contre le pastorat féminin. — Une victoire suffragiste aux Indes. — Le Congrès international de 1922.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la fondation définitive à Genève d'une *Ligue d'électeurs pour le vote des femmes*.

Ce genre d'organisation, pour être neuf chez nous, a déjà fait ses preuves dans d'autres pays. Les Ligues d'électeurs pour le suffrage féminin ont joué et jouent encore un rôle important en Grande-Bretagne, en France, en Hollande, ailleurs encore, en appuyant et en épaulant les revendications suffragistes devant les autorités et devant l'opinion publique, trop enclines souvent à ne voir dans notre mouvement que l'agitation ambitieuse et restreinte d'une poignée d'exaltées en marge de la vie. Ce point de vue change quand des électeurs, donc de ceux qui détiennent une partie de la puissance souveraine du Peuple, donc de ceux dont le geste peut faire descendre prestement d'un confortable fauteuil le député ou le magistrat antisuffragiste qui s'y cramponne, donc de ceux qui sont forcément mêlés à la vie politique de la nation et qui en connaissent de ce fait la portée et le mécanisme — quand des électeurs demandent de leur côté, au nom de la justice, au nom de la démocratie, au nom d'une saine utilisation de nos forces sociales, que le droit de vote soit reconnu aux femmes, et que celles-ci, participant à la vie économique, payant des impôts, obéissant aux lois, ne soient plus traitées en métèques (ou en pensionnaires de l'asile des fous ou du pénitencier, comme l'a proclamé sans s'en apercevoir et dans la chaleur de son discours l'honorable M. de Félice au Grand Conseil vaudois!) mais tout simplement en citoyennes.

Nous avons entendu objecter que notre pays ne se prêtait pas, en raison de sa population restreinte, à la formation d'un nouveau groupement, qui risquerait, en affaiblissant les Associations suffragistes, de diviser nos forces. Nous estimons au contraire que c'est dans notre pays, où l'électeur est investi d'une puissance autrement étendue que partout ailleurs, que ces Ligues peuvent avoir une influence considérable. Nous comptons beaucoup notamment sur l'action de la Ligue de Genève pour renforcer par l'appoint d'éléments nouveaux, — qui ne s'enrôleraient peut-être pas très volontiers dans une Association mixte à activité régulièrement organisée, mais qui adhèrent au contraire facilement à une Ligue purement masculine au cadre souple et large, — la campagne que se prépare à mener le Comité de l'Initiative constitutionnelle en faveur du suffrage féminin. Par des articles de presse, par des réunions, des meetings, par des démarches qui, venant d'hommes, seront mieux lus, suivis, prises en considération par des hommes, le nouveau groupement va rendre à notre cause de précieux services.

Neutre naturellement au point de vue politique et religieux, la Ligue admet tous les électeurs genevois désireux d'obtenir pour les deux sexes l'égalité des droits politiques dans le canton. Pas de cotisation: une simple finance d'admission d'un franc au minimum. Un président jeune et actif en la personne de M. Louis Braschoss, l'inoubliable organisateur des grands meetings du Congrès international de l'an dernier; deux vice-présidents: MM. Maurice Bedot-Diodati, directeur du Musée d'histoire naturelle, et Albert Malche, directeur de l'enseignement primaire. MM. Mentha, instituteur et Graf, au secrétariat, M. Cœytaux, instituteur, à la caisse et MM. Avennier, journaliste, et Vibert, industriel, complètent fort heureusement ce Comité directeur en l'activité duquel nous mettons beaucoup d'espoir.

Et nous avons besoin pour nous reconforter de l'ardeur de ces électeurs, dont beaucoup sont des jeunes, car le vent de réaction antiféministe continue à souffler sur notre pays. Après les défaites suffragistes de la dernière quinzaine, voici maintenant la nouvelle que le Conseil d'Etat zurichois fait opposition à la décision du Synode de l'Eglise nationale concernant l'admission des femmes au pastorat. «Il trouve, nous écrit-on de Zurich, cette nouveauté de portée trop profonde (*zu tief eingreifend*) pour pouvoir être réglée comme elle l'a été simplement par revision du règlement synodal, et demande que le pastorat féminin soit institué par voie législative. Heureusement, il n'est pas question d'élaborer à cet effet une loi spéciale, ce qui risquerait bien



E 1436-

d'être une cause de défaite ! mais d'incorporer l'accession des femmes au pastorat à la nouvelle loi électorale qui traitera aussi du fameux problème de la maîtresse d'école mariée. » Nous avons donc chanté trop tôt victoire complète. Et voilà de nouveau, pour nos amies zurichoises, bien des occasions de mener campagne. Comme quoi le métier de suffragiste est un de ceux où l'on ne chôme au moins jamais !

Et il est véritablement un peu déconcertant de constater partout, sur tous les points de nos pays, la même conception arriérée de nos pouvoirs publics quant au rôle de la femme, la même terreur ou la même répulsion à nous laisser partager les droits et les devoirs que se sont octroyés, à eux-mêmes les hommes seuls ! D'autant plus déconcertant que des nouvelles témoignant d'un état d'esprit radicalement différent nous arrivent, non pas chaque mois, mais chaque semaine, de toutes les parties du monde. La dernière fois, c'était de Grèce et de Belgique ; aujourd'hui, c'est des Indes, où le Conseil législatif de Madras a voté, contre la seule opposition de ses membres mahométans, une loi reconnaissant aux femmes les mêmes droits politiques exactement qu'aux hommes. Une campagne très active de propagande a été menée à cet effet par l'Association des femmes hindoues, qui n'ont rencontré partout où elles se sont adressées que sympathie, bienveillance et bonne volonté. Toutes les femmes des provinces méridionales de la péninsule sont ainsi maintenant affranchies, et c'est une simple question de forme qui a retardé momentanément l'émancipation politique des femmes de la province de Bombay. Qu'on ne vienne donc plus nous raconter que le suffrage féminin est bon seulement pour les pays nouveaux, sans traditions aux racines profondes dans le passé, puisqu'après la Grèce, voici l'Inde à l'existence millénaire qui y marche à son tour...

... Donnons en terminant la nouvelle, maintenant officielle, que le IX^e Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes n'aura pas lieu, comme il l'avait été décidé l'année dernière, à Paris en 1922. L'Union française pour le Suffrage des Femmes a en effet estimé que la situation politique actuelle est encore trop tendue, l'opinion publique trop nerveuse, pour que pareille réunion puisse avoir lieu l'année prochaine déjà autre part que dans un pays neutre. Nous comprenons pleinement la prudence de cette décision. Pour les mêmes motifs qui nous ont toujours fait repousser l'idée d'une rencontre internationale avant le temps où elle serait acceptée de chaque pays, et dans l'intérêt de l'internationalisme féminin lui-même, nous ne pouvons qu'approuver la décision de l'Union française — quelle que soit la déception qui en résulte pour nous toutes. Le lieu du prochain Congrès est encore incertain. Il a même été question de remettre ce Congrès d'une année, soit en 1923, mais des motifs aussi bien moraux que matériels semblent s'y opposer. On attend que des invitations soient faites. Dommage que la Suisse ne puisse pas se mettre une seconde fois sur les rangs !

E. Gd.

Ce que les jeunes pensent de nous...

En octobre 1920, le Comité central de la Société de Zofingue proposait aux membres de cette société le sujet d'études suivant : « Quelles sont les conditions sociales nécessaires à la femme pour l'accomplissement de sa mission morale dans la famille ? » Il en est résulté dix travaux, et le rapport d'ensemble dû à M. P. Tournier, de Genève, président central, qui a paru dans le numéro d'avril de la *Feuille Centrale*.

Selon les conclusions du rapporteur, « la complexité extrême de la question a été mise en lumière, et sa solution par quelques vagues formules ou doctrines faciles démontrée impossible. D'autre part, la nécessité de chercher un état social pour la femme meilleur que son état actuel, reconnu par tous comme transitoire et particulièrement difficile pour celle-ci, est unanimement affirmée. »

« Où plusieurs rapporteurs s'accordent, constate encore M. Tournier, c'est pour réclamer que la valeur de la femme soit mieux respectée, même si elle doit être d'un ordre différent de celui de l'homme. — « Les jeunes gens doivent enfin apprendre à considérer les jeunes filles comme des êtres qui sont leurs égales par la naissance, et qui les valent. »

L'état social ne répond donc pas aux besoins actuels de la femme : d'autre part, celle-ci est reconnue comme un être doué de bon sens et de raison. Vous pourriez en conclure qu'il convient que la femme dise : « Il me faut ceci ou cela, pour que je puisse accomplir ma mission morale dans la famille. Et, comme les transformations sociales s'inscrivent dans les lois, il me faut les droits politiques, pour que je puisse adapter les lois à mes besoins. » Vous pourriez penser encore que, après avoir approfondi le problème, Messieurs les Zofingiens inviteront les femmes, qui sont leurs égales, à chercher avec eux les moyens de sortir de cet état transitoire et particulièrement difficile.

Point du tout.

« Au contraire des féministes qui insistent sur les devoirs semblables de l'homme et de la femme pour en tirer démonstration des droits semblables de la femme et de l'homme, nous voudrions voir les rapporteurs s'appliquer à établir quel est le devoir particulier de la femme, qui lui donne droit à des conditions sociales particulières. »

D'ailleurs, nos mères et nos sœurs ne sont pas des personnalités : « Nos grand'mères sont beaucoup plus des personnes de volonté que nos mères ou nos sœurs. »

Donc, laissez-nous faire, nos mères et nos sœurs. C'est nous, Zofingiens, qui allons vous dire quels sont vos devoirs, et qui vous mesurerons la part de droits qui vous revient.

Votre devoir est premièrement d'être épouse ; mais un seul rapporteur vous demande d'être l'amie, la conseillère, la collaboratrice de votre mari. La plupart insistent sur vos devoirs d'éducatrices, vous conseillent d'allaiter vos enfants, de ne pas leur donner de l'alcool, de les initier au mystère de la naissance. Il faut que vous compreniez que votre tâche n'est faite que de dévouement. Votre mission morale consiste à éveiller la conscience, à la stimuler, à l'alimenter. Il faut que vous soyez initiées aux affaires publiques, afin de pouvoir préparer aussi bien des citoyens que de futures mères. Enfin, n'oubliez pas que vous devez tenir votre ménage en ordre, de peur que votre mari ne se mette à hanter les auberges.

Mais avec tout cela, peut-être devrez-vous encore gagner votre pain et celui de votre famille. Et voilà, Messieurs les Zofingiens aux prises avec le gros problème du double métier de la femme mariée. « Les féministes, disent-ils, prennent volontiers leur parti de la dissolution de la famille, comme d'une nécessité inéluctable. » Mais nous, Zofingiens, nous ne souffrirons pas que la famille se dissolve. « Il faut, dit l'un des rapporteurs, abolir le travail de la femme hors chez elle. » Et un autre : *Fort mit den Frauen aus den für sie ungesunden Fabriken*. Voilà qui s'appelle parler ! Et la famille sera sauvée !

La plupart, il est vrai, envisagent des remèdes moins radicaux et moins simples : le travail aux demi-temps et les assurances maternelles. Mais pas un qui ait l'air de se douter que